IAI 1526160

LES CRIMES
DE ROBESPIERRE,

ET DE

SES PRINCIPAUX COMPLICES;

Leur supplice ; la mort de MARAT ; son apothéose ; le procès et le supplice de CHARLOTTE CORDAY.

TOME III.

A PARIS,

Chez DES ESSARTS, Libraire, rue du Théâtre Français, N.° 9, au coin de la Place.

AN V. (1797 V. st.)

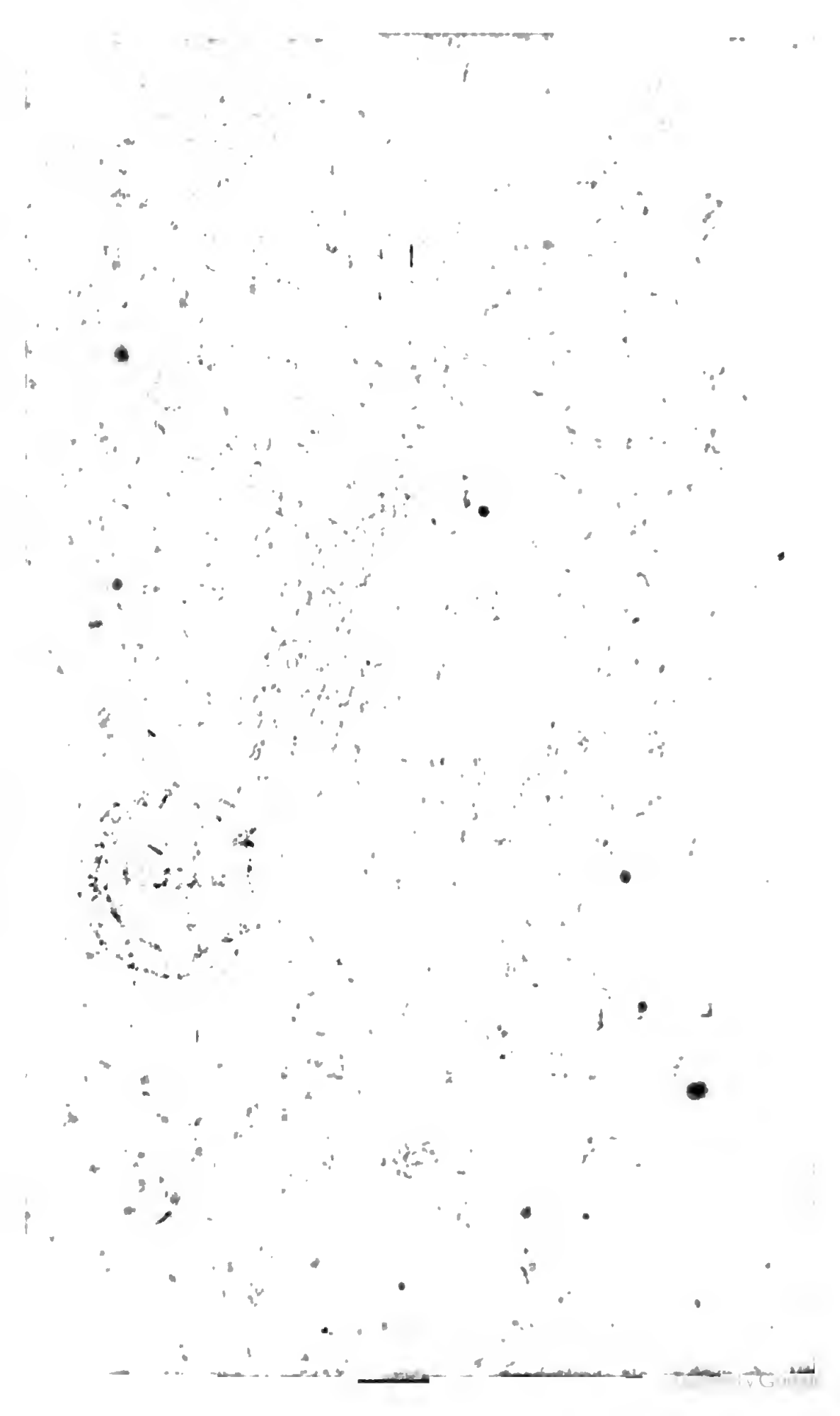

LES CRIMES DE MARAT.

Ce ne sera pas un des phénomènes les moins étranges de la révolution française que de voir *Marat*, sorti de la lie des plus vils intrigans, né sans talens et sans courage ; rampant d'abord en courtisan avili dans les antichambres des grands, ne prêchant ensuite que le meurtre et l'anarchie, n'ayant d'autre arme que la calomnie la plus grossière, aussi hideux au physique que dans ses écrits, devenir le chef d'une secte nombreuse, l'idole d'une multitude immense, et s'élever de la fange du crime et de la bassesse, au rang de législateur et de représentant du peuple français. Si la postérité ne devoit pas être instruite par nos fautes et par nos malheurs, nous rougirions de re-

tracer de pareils souvenirs ; il faudroit effacer des pages de notre histoire, les jours où un pareil événement vint souiller le nom français, et le couvrir d'un opprobre éternel.

Mais il fut enfin de *Marat* comme de tant de scélérats qui, tirés de leur obscurité et de leur bassesse par une faction puissante, ont fini par usurper son crédit, pour asseoir sur ses ruines leur ambition aussi féroce qu'intolérable.

Marat, en prêchant du fond de son souterrein tous les crimes, en appelant le brigandage et le meurtre sur le sol de la France, servit long-temps une faction ambitieuse, dont l'intérêt suprême étoit de plonger la France dans une désorganisation totale, pour y placer son empire illégitime et criminel. Mais la lâcheté du chef de cette faction donna bientôt à *Marat* et à ses complices, la mesure de ce qu'ils pouvoient

pour leur propre ambition, en feignant de servir les intérêts de leur protecteur: à l'ombre de son crédit, et sous les poignards de septembre, ils se firent nommer à la représentation nationale, où brisant à la fois toutes les puissances amies et ennemies, ils déployèrent une tyrannie dont l'atrocité ne trouve pas d'exemple dans les fastes du despotisme le plus effréné.

Cependant il existoit au sein de la convention nationale des hommes qui, rougissant de siéger à côté de *Marat* encore tout dégoûtant du sang de ses victimes, réunirent leurs efforts pour détromper la multitude égarée, et effacer la honte d'un pareil choix, en dévouant au glaive des lois celui qui les avoit si long-temps et si impunément outragées.

Ce parti d'hommes courageux, que quelques historiens ont peint comme une faction, mais à qui nous ne crain-

drons pas de supposer des desseins plus généreux et des vues plus sociales qu'à la faction dont *Marat* étoit le chef, fut qualifié du nom de *girondin*, parce qu'il comptoit dans son sein, et parmi les plus ardens adversaires de *Marat*, les députés du département de la Gironde. Presque toutes les séances de la convention étoient marquées par une lutte entre ces deux partis, où l'on peut dire que l'excès de la lâcheté étoit aux prises avec les talens les plus brillans et la politique la plus astucieuse.

Il faut lire les séances de ces jours de scandale, pour se convaincre de l'acharnement avec lequel ces adversaires se poursuivoient, et de l'implacable animosité qui régnoit entre eux. *Donnez un verre de sang à ce cannibale, il en a soif*, disoit un jour *Vergniaud*, en désignant *Marat*, qui exhaloit à la tribune ses fureurs menaçantes. Ailleurs il le peignoit comme

l'auteur de tous les maux qui étoient prêts à plonger la France dans les horreurs de la guerre civile. Et après avoir fait le tableau de ce que lui et ses amis avoient osé dans les derniers jours de la législature, contre la cour encore toute puissante, il ajoutoit ces paroles foudroyantes pour *Marat*, à qui il les adressoit avec autant de talent que de vérité.

« Où étoient alors ces Brutus modernes ? Ensevelis dans d'obscurs souterreins, ils attendoient dans le silence de la terreur que l'orage politique eût fui de notre horizon, et ils n'en sortirent qu'à l'aurore des sanglantes journées de septembre : on préconise leur sagacité à lire dans l'avenir; n'est-il pas bien extraordinaire qu'on prédise l'incendie d'une maison, quand on y apporte la torche destinée à l'embraser ? Ils veulent la guerre civile ceux qui dénoncent et proscrivent chaque jour;

ils veulent la guerre civile ceux qui foulent aux pieds toutes les lois de la morale et de la justice ; ils veulent la guerre civile enfin ceux qui lèvent le poignard contre quiconque s'effraie de leurs principes, et n'est pas à la hauteur du brigandage et de l'assassinat. Parisiens ! ajoutoit-il, sortez enfin de votre stupeur, ou craignez que bientôt ces désorganisateurs n'aient à vous offrir pour nourriture que le sang et les cadavres de leurs victimes » !

Si nous voulions souiller notre plume des injures grossières que *Marat*, de son côté, prodiguoit chaque jour aux girondins, soit dans ses feuilles dégoûtantes, soit à la tribune, on verroit de quelle haine féroce étoit capable son ame. C'est surtout à la tribune des Jacobins qu'il se livroit à son implacable ressentiment. Là, il exaltoit, un poignard à la main, ses nombreux admirateurs, les encourageant, au nom de

la liberté, au meurtre et à l'assassinat des infâmes rolandistes et girondins.

Dans l'attente des événemens que devoient produire ces scènes scandaleuses, tous les bons esprits gémissoient des plaies profondes qu'elles faisoient à la France, déjà si accablée sous le poids de ses malheurs. Tous ceux qui tenoient encore à l'ordre et aux idées de la sociabilité, désiroient en secret le triomphe du parti de la Gironde. Mais est-ce la vertu pacifique et confiante qui l'emporte, lorsque le crime veille et prépare ses poignards et ses échafauds ?

Cependant un jour sembla rendre à l'espérance les Français, lassés de tant de désordres : enhardi par l'impunité, soutenu par un parti considérable de factieux disposés à tous les crimes, et rassuré contre l'indignation de la multitude accoutumée à le croire son ami, *Marat* avoit entièrement jeté son mas-

que. Chaque jour ses feuilles retentissoient du cri de la guerre civile; pour l'allumer avec plus de certitude, il falloit alarmer les citoyens aisés sur leurs propriétés, et les armer contre les pauvres aigris de leur infortune : le pillage fut donc ouvertement commandé par l'*ami du peuple*, et exécuté par les brigands à ses ordres; ce fut le 26 février 1793.

A ce signal, un cri d'indignation s'éleva, et retentit au sein de la convention nationale : une voix accusatrice se fait entendre, et un député de la Gironde, tenant une feuille de *Marat* à la main, monte à la tribune : — C'est vainement, dit-il, que nous cherchons loin d'ici les provocateurs des désordres qui nous indignent; celui qui les a commandés, celui qui a donné le signal de la guerre civile, est ici au milieu de nous; le voilà (en désignant *Marat*), je tiens la preuve de son crime; il suf-

fira de l'entendre pour être convaincu de ses desseins perfides.

Après ces mots, l'orateur donna lecture d'un passage de la feuille de l'*ami du peuple* de la veille, conçu en ces termes :

« En attendant que la nation, fatiguée des désordres révoltans de l'agiotage et de l'accaparement, prenne elle-même le parti de purger la terre de la liberté de cette race criminelle, que des lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, dans chaque ville, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice : le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendroit les accapareurs, mettroit bientôt fin à ces malversations qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des milliers de misère ».

Au milieu des cris d'indignation qui

succédèrent à cette lecture, *Marat* monta à la tribune pour se défendre.

« Une horde, dit-il, qui a voulu sauver le tyran; une horde qui veut aujourd'hui la contre-révolution; une horde qui me poursuit parce que je la découvre, demande à grands cris le décret d'accusation contre moi. Quel est donc mon crime? C'est d'avoir dit ce qu'un homme sensé doit dire quand les maux sont à leur comble. Je l'avoue, je n'ai vu qu'un moyen, celui de remettre au peuple le soin de son salut et de sa propre vengeance ».

A ces mots, *Marat* fut vivement interrompu; l'agitation devint extrême entre les deux partis, les menaces, les injures furent prodiguées de part et d'autre; cependant l'assemblée renvoya pardevant les tribunaux ordinaires la dénonciation contre *Marat*, et chargea le ministre de la justice de lui rendre compte, tous les huit jours, des

suites

suites de la procédure contre les auteurs, fauteurs et complices des désordres survenus à Paris.

Les choses étoient dans cet état, lorsque de nouvelles circonstances vinrent réveiller le soupçon de sa complicité avec la faction d'Orléans. Après une séance extrêmement orageuse, il fut décrété qu'il seroit arrêté et traduit à l'Abbaye, jusqu'au moment où le comité de législation seroit en état de faire un rapport sur les griefs qui lui étoient imputés.

On ne lira pas sans étonnement la réponse que fit *Marat* à ce décret.

« Puisque le sentiment de la pudeur, dit-il, n'a plus d'empire sur mes ennemis, je dois déclarer à la convention, que le décret n'a été sollicité qu'afin d'exciter de grands mouvemens dans Paris : *il ne me reste que le sentiment de l'homme de bien ;* c'est de braver leur fureur ».

Cependant, malgré cette résolution, *Marat* se renferma de nouveau dans un souterrein, où il ne fut pas possible de le découvrir, et le lendemain il écrivit à la convention que tant que ses ennemis ne seroient pas arrêtés, il sauroit se soustraire à la persécution qu'il éprouvoit; qu'avant d'appartenir à la convention, il appartenoit au peuple dont il étoit *l'œil;* qu'il alloit continuer de mettre à découvert les attentats des scélérats soudoyés; qu'à la vérité il ne vouloit pas que la convention fût dissoute, mais qu'il entendoit bien qu'elle fût purgée des traitres qui la déshonoroient.

Le même jour, le comité de législation fit son rapport sur les dénonciations faites contre *Marat;* le rapporteur, après avoir établi, par les écrits même de ce député, qu'il avoit prêché le pillage, le meurtre, qu'il avoit appelé les poignards des assassins contre

la représentation nationale, demanda un décret d'accusation contre lui, et sa traduction pardevant le tribunal révolutionnaire.

Il est facile d'imaginer avec quelle fureur cette proposition fut accueillie par la montagne, où siégeoient les amis chauds de *Marat*, et par les tribunes aux gages de cette faction. Robespierre, écumant de rage, se déclara son défenseur. « Je n'ai jamais, dit ce digne émule de *Marat*, partagé les erreurs de celui que vous travestissez en conspirateur, mais je déclare que je le regarde comme un bon citoyen et un zélé défenseur de la liberté et de l'égalité ».

Néanmoins on procéda à l'appel nominal sur la question de savoir si *Marat* seroit décrété d'accusation ; le tumulte inconcevable qui régnoit dans l'assemblée, l'interrompit souvent ; enfin, après une nuit entière de trouble, de provocations et de désordre, la

convention nationale décréta *Marat* d'accusation, et ordonna qu'il seroit traduit pardevant le tribunal révolutionnaire.

Il venoit d'être organisé ce tribunal de sang; déjà il avoit signalé son existence affreuse par des jugemens atroces; en vain quelques membres de la convention s'étoient opposés à son établissement, en vain ils l'avoient peint comme un instrument des factions, toujours prêt à dévorer des victimes : Robespierre et ses partisans étoient parvenus à le faire créer et à le peupler de leurs créatures.

Avec un tel tribunal, l'avantage que le parti de la Gironde venoit de remporter sur la montagne, en faisant décréter *Marat* d'accusation, devoit nécessairement tourner contre lui; *Marat* triomphant, *Marat* acquitté par un tribunal, devoit acquérir une plus grande influence, et être à portée de

tramer avec plus de certitude la perte de ses ennemis ; c'est ce que n'avoit pas prévu le parti de la Gironde, qui n'avoit peut-être consulté que l'orgueil d'humilier une faction qu'il haïssoit, dans celui qui en étoit le chef.

Lorsque les esprits furent bien disposés au tribunal révolutionnaire, *Marat* sortit tout-à-coup de sa retraite, et vint se livrer lui-même à ses juges. Ce fut le 24 avril 1793 qu'il parut à l'audience de ce tribunal.

« Citoyens, dit-il en entrant, ce n'est point ici un coupable qui paroit devant vous ; c'est l'apôtre et le martyr de la liberté ; ce n'est qu'un groupe de factieux et d'intrigans qui a porté un décret d'accusation contre moi ».

Après ce discours qui, comme l'on pense, fut couvert d'applaudissemens universels, le président demanda à *Marat* ce qu'il avoit entendu par cette phrase de son n°. 84, où il disoit que

si la démocratie ne l'emportoit pas, il faudroit bien que la nation se donnât un chef. — C'est une calomnie atroce, répondit *Marat* avec un ton dédaigneux; on a interprété comme on a voulu ce que je voulois dire; on a même poussé l'impudeur jusqu'à me prêter des intentions que je n'avois pas.

Satisfait de cette réponse dérisoire, le président l'interrogea encore pour savoir ce qu'il avoit entendu par cette autre phrase de son n°. 80, ainsi conçue: —Voilà les législateurs de l'empire français! je désire que le ciel les illumine et les convertisse: quant à moi, je n'attends d'eux rien de bon. — Bien loin, répondit *Marat*, d'avoir jamais voulu avilir la représentation nationale, je déclare que j'ai tout fait pour la rappeler à la dignité de ses fonctions. — Et chacune de ses paroles, semblable à ces oracles qu'attendoit avec impatience une multitude ignorante et égarée,

étoit accueillie par l'admiration, l'enthousiasme et les applaudissemens de l'assemblée.

Enfin le président, comme s'il eut épuisé tous les griefs contenus dans l'acte d'accusation, interpella *Marat* de déclarer s'il avoit quelque chose à ajouter pour sa justification.

A ces mots *Marat*, déroulant un papier, se mit à prononcer, avec un ton emphatique, un discours qu'il termina ainsi :

« Sans le droit essentiel de tout dire et écrire, comment un petit nombre de patriotes clair-voyans et déterminés, déjoueroient-ils les complots d'une faction nombreuse de machinateurs? Qu'on en juge par ce qui nous arrive, si la faction des hommes d'état peut, sous un prétexte quelconque, m'expulser de la convention ou me faire périr; demain, sous d'autres prétextes, elle attaquera *Robespierre*,

Danton, Collot-d'Herbois, Panis, Lindet, Camille, David, Audouin, Laignelot, Meaule, Dupuis, Javogues, Granet, et tous les autres députés courageux de la convention ».

Il falloit être bien sûr de parler devant des amis et à des juges disposés à juger contre toute équité, pour montrer tant d'audace. Aussi *Marat* ne fut-il pas trompé dans son attente; son innocence ne fut pas même mise en doute.

Le tribunal l'acquitta de la manière la plus honorable, et aussitôt les applaudissemens les plus bruyans retentirent de toutes parts dans l'auditoire.

Élevé sur une table, *Marat* eut peine à obtenir silence. « Citoyens juges et jurés, dit-il enfin, le sort des criminels de lèze-nation est entre vos mains: protégez l'innocent et punissez le coupable, et la patrie sera sauvée ».

Alors commença la scène la plus

bizarre et la plus grotesque qui fût jamais.

Une multitude, ivre de joie et d'enthousiasme, franchit les barrières du tribunal, se précipita autour de *Marat*, et couvrant son front de couronnes et de branches de chêne qui se trouvèrent toutes prêtes, le porta en triomphe sur le grand escalier du Palais, où un orateur prenant brusquement la parole, ordonna à l'assemblée de rendre hommage à l'ami du peuple si injustement accusé, et de faire retentir son nom en signe d'alégresse.

Ce fut aux cris bruyans et mille fois répétés de *vive Marat! vive l'ami du peuple!* que le cortége s'achemina vers le lieu des séances de la convention. Pendant le trajet, il fallût que tous les citoyens, que le hasard ou la curiosité amenoient sur son passage, ôtassent leurs chapeaux, et les élevassent en l'air en criant *vive Marat!*

Cependant, caché presque tout entier sous les couronnes civiques qui ombrageoient son front, ou par les branches élevées sur sa tête, *Marat* étoit presque invisible; quand, par hasard pourtant, on pouvoit porter ses regards jusqu'à lui, on voyoit, à travers une foule immense, grossie de tout ce que la fange de Paris offre de plus crapuleux et de plus vil, un petit homme mal vêtu, d'une laideur hideuse, le disputant par sa difformité au cortége ignoble qui l'escortoit, affectant de la manière la plus ridicule, l'importance d'un triomphateur, et payant par des sourires protecteurs les applaudissemens que faisoient retentir autour de lui ses aveugles et stupides partisans.

C'est dans cet état que le cortége parvint à la convention. *Marat* entra dans la salle, après avoir eu la modestie d'ôter ses couronnes civiques de

dessus sa tête, et de les porter à sa main : poussé vers la tribune par la multitude qui vouloit encore le voir et l'entendre, il y monta et prononça le discours suivant :

« Législateurs du peuple français,

» Je vous présente en ce moment un citoyen qui avoit été inculpé et qui vient d'être complettement justifié : il vous offre un cœur pur ; il continuera de défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme, la liberté et les droits du peuple ».

Ici la salle retentit d'applaudissemens, les chapeaux furent agités à plusieurs reprises ; on vit paroître des bonnets rouges, en signe d'allégresse, et l'enthousiasme fut à son comble.

Marat voulut descendre de la tribune ; mais le peuple l'y fit remonter pour entendre la réponse du président.

Sommé de répondre à *Marat*, le président soupçonné de girondisme, s'exprima ainsi :

« L'usage est de ne répondre qu'aux citoyens qui présentent des pétitions ; or *Marat* n'est point ici comme pétitionnaire », et il leva la séance, en laissant au peuple le soin de tirer la conséquence de son argument.

L'anathème contre les profanateurs de la vertu de *Marat* fut porté dans la société des Jacobins, le soir même de son triomphe, au bruit des applaudissemens universels, et du croulement d'une tribune ébranlée par la multitude et l'agitation des assistans.

Bientôt, en effet, sonna le tocsin du 31 mai, destiné à venger *Marat* et la montagne, et le grand œuvre de la proscription commença.

Comme l'histoire de la mort de *Marat* est essentiellement liée aux détails que nous venons de donner, nous croyons devoir placer ici le procès de Charlotte Corday, qui en contient toutes les circonstances.

Procès

Procès et supplice de Charlotte Corday.

C'EST une vérité confirmée par l'expérience de tous les temps et par l'histoire de toutes les nations, que ceux qui ont violé les droits de l'humanité, en organisant le meurtre et en commandant les forfaits, périssent tôt ou tard victimes de leur perversité. On n'a que trop de motifs pour placer Marat au rang de ces monstres; mais étoit-ce à une femme aimable, douce et sensible, à punir par un crime ce scélérat qu'attendoit l'échafaud, que poursuivoit déjà la sombre jalousie de Robespierre, et que la nature indignée précipitoit d'ailleurs à grands pas vers la tombe?

La mémoire de *Charlotte Corday* passera sans doute à la postérité; elle pourra bien y être embellie par des

éloges inspirés par l'enthousiasme, mais la saine philosophie ne partagera point cette admiration : son courage et son dévouement resteront à jamais flétris par la pensée affligeante, qu'en délivrant la France d'un monstre, *elle assassina.*

Charlotte Corday étoit née avec une ame sensible, vive et capable d'une détermination forte et soutenue ; elle avoit été élevée dans les couvens ; mais supérieure aux impressions minutieuses de cette sorte d'éducation, elle en avoit rapporté l'austérité des mœurs qui ne l'abandonna jamais. Elle avoit une sorte de prétention au bel-esprit ; nourrie de la lecture des philosophes modernes, et surtout de *Raynal*, dont elle aimoit à citer les maximes et les pensées, son ame s'étoit facilement ouverte au système des innovations politiques qui fermentoient depuis quelque temps en Europe. Son goût pour l'indépendance

lui avoit fait refuser plusieurs fois l'hommage des cœurs que ses charmes lui asservissoient ; elle craignoit d'être entraînée hors de ses goûts, soit par devoir, soit par bienséance, ou par excès de sensibilité. Elle avoit un respect profond pour les auteurs de ses jours : mais autant son ame sensible s'affectoit en faveur du malheur, autant l'injustice la soulevoit et l'irritoit : c'est alors, surtout, que se développoit ce principe d'énergie et de résolutions fortes, qu'elle étoit destinée à porter à l'excès, et dont elle devoit être la victime.

Avec ces dispositions ; il n'est point étonnant qu'elle prît une part si singulière aux événemens qui signalèrent les premières époques de la convention. Depuis long-temps le nom de Marat lui étoit insupportable ; mais lorsqu'elle le vit maître, pour ainsi dire, des destinées de son pays, par les suites déplorables de la conjuration du 31 mai ; lors-

qu'elle vit les députés dont elle estimoit les opinions et les talens, proscrits, réfugiés dans sa ville, appelant vainement à leur secours les français amis des lois, contre leurs oppresseurs et les tyrans de la France, lorsqu'elle vit le feu de la guerre civile prêt à s'allumer dans sa patrie et à dévorer ses habitans, son indignation n'eut plus de bornes.

C'est dans ces circonstances que, tournant toute sa haine contre Marat qu'elle regardoit comme l'auteur de tous ces maux, elle conçut le dessein de le poignarder. Remplie de ce projet, elle partit de Caen le 9 juillet 1793, et arriva à Paris le surlendemain vers midi: elle alla loger à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. Fatiguée de la route, elle demanda un lit, se coucha, et ne sortit de son appartement que le lendemain. Elle employa la matinée à remplir quelques commis-

sions dont elle s'étoit chargée en partant de Caen : parmi celles qui l'occupèrent le plus long-temps, il y en eut une qu'il est nécessaire de connoître, pour l'intelligence du procès. *Barbaroux*, l'un des députés proscrits par le 31 mai, et réfugié à Caen, lui avoit remis une lettre de recommandation pour Duperret, aussi député, lequel devoit la conduire chez le ministre de l'intérieur, et lui faire obtenir la remise de quelques papiers nécessaires à une certaine madame Forbin, ex-chanoinesse et résidant en Suisse ; les relations qu'elle eut avec Duperret à ce sujet et leur conformité d'opinions, formèrent entre eux une liaison de confiance ; on ne sait pas si *Charlotte Corday* lui fit part de son projet, mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il se virent à plusieurs reprises, et que *Charlotte Corday* le pressa vivement d'aller joindre à Caen ses amis.

Le surlendemain de son arrivée,

Charlotte Corday se rendit, vers les huit heures du matin, au palais ci-devant Royal, où elle acheta un couteau à gaine. Immédiatement après, elle prit un fiacre sur la place des Victoires, et se fit conduire chez Marat, dont il ne lui fut pas possible d'avoir une audience, quelques instances qu'elle fit auprès des personnes qui l'entouroient, pour l'obtenir.

De retour dans son auberge, elle prit le parti d'écrire à Marat une lettre conçue en ces termes.

« A Marat,

« Citoyen,

» J'arrive de Caen; votre amour pour la patrie me fait présumer, que vous connoîtrez avec plaisir les malheureux événemens de cette partie de la république; je me présenterai chez vous; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien; je

vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

Charlotte Corday ».

Et, dans la crainte que cette lettre fût suivie d'un second refus lorsqu'elle se présenteroit chez Marat, elle en avoit écrit une seconde plus pressante encore, qu'elle devoit remettre elle-même : la voici.

« Je vous ai écrit ce matin, Marat ; avez-vous reçu ma lettre ? je ne puis le croire puisqu'on m'a refusé votre porte ; j'espère que demain vous m'accorderez une entrevue ; je vous le répète, j'arrive de Caen ; j'ai à vous révéler les secrets les plus importans pour le salut de la république ; d'ailleurs, je suis persécutée pour la cause de la liberté, je suis malheureuse ; il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection.

Charlotte Corday ».

Mais cette seconde lettre devint inutile ; *Charlotte Corday* étant retour-

née vers les sept heures et demie du soir, au domicile de Marat, des femmes lui ouvrirent la porte ; et comme elle faisoit de vives instances pour pénétrer sur le champ auprès de Marat, celui-ci qui l'entendit de son bain où il étoit alors, et qui la reconnut pour celle dont il avait reçu une lettre, ordonna qu'elle fût introduite, et c'est ainsi qu'elle parvint à se trouver seule avec celui dont elle avoit juré la mort, malgré les dangers qu'elle avoit à courir dans l'exécution de ce projet.

Assise à côté de Marat, *Charlotte Corday* répondit, avec le plus grand sang froid, aux questions qui lui furent faites sur les députés qui se trouvoient alors à Caen, sur leurs noms, et ceux des administrateurs du Calvados; elle les nomma tous les uns après les autres; pendant ce temps-là ses regards se fixoient avidement sur Marat qui écrivoit leurs noms sur ses tablettes; elle

choisissoit l'endroit où elle pourroit lui porter le coup de la mort. Enfin Marat lui ayant dit que ces députés et leurs complices ne tarderoient pas à être punis de leur rébellion; à ces mots elle tira de son sein le coutcau qu'elle avoit acheté, et le plongea tout entier dans le cœur de Marat. Un seul cri lui échappa. *A moi, ma chère amie*, s'écria-t-il, *à moi!* à ce bruit, des femmes et quelques autres personnes entrèrent dans son cabinet : il n'étoit plus temps, Marat avoit déjà rendu le dernier soupir.

Tranquille et calme au milieu de l'effroi général, *Charlotte Corday* ne parut même pas songer à s'enfuir : elle reçut à la tête quelques coups que lui porta un voisin, que les cris avoient attiré. Cependant la force armée étant accourue, elle se mit sous sa protection : un officier de police dressa le procès verbal de l'assassinat; elle avoua

tout, elle déclara qu'elle étoit partie de Caen dans l'intention de tuer Marat : on lui fit lecture du procès verbal qui contenoit cette déclaration, elle le signa, et immédiatement après on la conduisit dans les prisons de l'Abbaye.

On jugera de la trempe du caractère de cette femme étonnante par la lettre qu'elle écrivit le lendemain et le surlendemain de son action à *Barbaroux*, l'un des députés proscrits, qui se trouvoit alors à Caen ; nous pouvons la citer avec d'autant plus de confiance, qu'elle a été collationnée avec exactitude sur l'original ; la voici mot pour mot.

« A Barbaroux.

» Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation à la paix.

» Vous avez désiré, citoyen, le détail de mon voyage ; je ne vous ferai pas grâce de la moindre anecdote. J'é-

tois avec de bons montagnards, que j'ai laissé parler tout leur content, et leurs propos aussi sots que leurs personnes étoient désagréables, ne servirent pas peu à m'endormir. Je ne me réveillai, pour ainsi dire, qu'à Paris. Un de nos voyageurs qui aime sans doute les femmes dormantes, me prit pour la fille d'un de ses anciens amis, me supposa de la fortune que je n'ai pas, me donna un nom que je n'avois jamais entendu, et enfin m'offrit sa fortune et sa main. Quand je fus ennuyée de ses propos : — Nous jouons parfaitement la comédie, lui dis-je, il est malheureux avec tant de talent, de n'avoir point de spectateurs; je vais chercher nos compagnons de voyage pour qu'ils prennent leur part du divertissement; je le laissai de bien mauvaise humeur ; la nuit il chanta des chansons plaintives, propres à exciter le sommeil : je le quittai enfin à Paris,

refusant de lui donner mon adresse, ni celle de mon père à qui il vouloit me demander. Il me quitta de bien mauvaise humeur.

» J'ignorois que ces messieurs eussent interrogé les voyageurs, et je soutins ne les connoître aucuns, pour ne point leur donner le désagrément de s'expliquer; je suivois en cela mon oracle *Raynal*, qui dit qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans : c'est par la voyageuse qui étoit avec moi qu'ils ont su que je vous connoissois et que j'avois parlé à *Duperret*.

» Vous connoissez l'ame ferme de *Duperret*, il leur a répondu l'exacte vérité; j'ai confirmé sa déposition par la mienne, il n'y a rien contre lui, mais sa fermeté est un crime. Je craignois, je l'avoue, qu'on ne découvrît que je lui avois parlé, je m'en repentis trop tard. Je voulus le réparer en l'engageant à vous aller trouver; il est trop décidé

décidé pour se laisser engager. Sûr de son innocence et de celle de tout le monde, je me décidai à l'exécution de mon projet. Le croiriez-vous ? *Fauchet* est en prison comme mon complice, lui qui ignoroit mon existence.

» Mais on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce grand homme. Pardon, ô humains! ce mot déshonore votre espèce; c'étoit une bête féroce qui alloit dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Maintenant, vive la paix!

» Quatre membres se trouvèrent à mon premier interrogatoire. *Chabot* avoit l'air d'un fou; *Legendre* vouloit m'avoir vue le matin chez lui; moi qui n'ai jamais songé à cet homme; je ne lui crois pas d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays, et je ne prétendois pas punir tant de monde. Tous ceux qui me voient pour la pre-

mière fois prétendent me connoître dès long-temps. Je crois que l'on a imprimé les dernières paroles de Marat, je doute qu'il en ait proféré : mais voilà les dernières qu'il m'a dites. Après avoir écrit vos noms à tous, et ceux des administrateurs du Calvados qui sont à Évreux, il me dit, pour me consoler, que dans peu de jours il vous feroit tous guillotiner à Paris : ces derniers mots décidèrent de son sort. Si le département met sa figure vis-à-vis celle de *Saint-Fargeau*, il pourra faire graver ces paroles en lettres d'or.

» Je ne vous ferai aucun détail sur ce grand événement, les journaux vous en parleront. J'avoue que ce qui m'a décidée tout-à-fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés dimanche 7 juillet : vous vous souvenez comme j'en étois charmée, et je me promettois bien de faire repentir *Pétion* des soupçons qu'il manifesta sur

mes sentimens. Est-ce que vous seriez fâchée, s'ils ne partoient pas, me dit-il? Enfin j'ai considéré que tant de braves gens, venant pour avoir la tête d'un seul homme, qu'ils auroient manqué ou qui auroit entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, il ne méritoit pas tant d'honneur. Suffisoit de la main d'une femme.

» J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour l'attirer à me recevoir: tous les moyens sont bons dans une telle circonstance. Je comptois, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de sa montagne; mais il n'alloit plus à la convention.

» Je voudrois avoir conservé votre lettre, on auroit mieux connu que je n'avois pas de complices; enfin cela s'éclaircira.

» Nous sommes si bons républicains à Paris que l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus

longue vie seroit bonne à rien, peut se sacrifier de sang froid pour sauver son pays. Je m'attendois bien à mourir dans l'instant; des hommes courageux et vraiment au-dessus de tout éloge m'ont préservé de la fureur bien excusable des malheureux que j'avois faits. Comme j'étois vraiment de sang froid, je souffris des cris de quelques femmes; mais qui sauve la patrie ne s'apperçoit pas de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je la désire! Voilà un grand préliminaire, sans cela nous ne l'aurions jamais eue. Je jouis délicieusement de la paix depuis deux jours. Le bonheur de mon pays fait le mien; il n'est point de dévouement dont on ne retire plus de jouissances qu'il n'en coûte à s'y décider.

» Je ne doute pas que l'on ne tourmente un peu mon père, qui a assez de ma perte pour l'affliger. Si l'on y trouve mes lettres, la plupart sont vos

portraits ; s'il s'y trouvoit quelque plaisanterie sur votre compte, je vous prie de me la passer ; je suivois la légèreté de mon caractère. Dans ma dernière lettre, je lui faisois croire que, redoutant les horreurs de la guerre civile, je me retirois en Angleterre ; alors mon projet étoit de garder l'*incognito*, de tuer *Marat* publiquement, et mourant aussitôt, de laisser les parisiens chercher inutilement mon nom.

» Je vous prie, citoyen, vous et vos collègues, de prendre la défense de mes parens et amis si on les inquiétoit ; je ne dis rien à mes chers amis aristocrates, je conserve leur souvenir dans mon cœur, je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence ; mais il en est mille que j'aime encore plus que je ne le haïssois. Une imagination vive, un cœur sensible promettant une vie bien orageuse, je prie ceux qui me regretteroient de la

considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les champs Elisées, avec Brutus et quelques anciens. Pour les modernes, il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays; presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour former une république!

» Il faut du moins fonder la paix, et le gouvernement viendra comme il pourra : du moins ce ne sera pas la montagne qui régnera, si l'on m'en croit; je suis on ne peut mieux dans ma prison; les concierges sont les meilleurs personnes du monde : on m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui. J'ai trouvé cela fort bien pour le jour, et fort mal pour la nuit. Je me suis plainte de cette indécence, on n'a pas jugé à propos d'y faire attention : je crois que c'est de l'invention de *Chalot*. Il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées.

» Je passe mon temps à écrire des chansons ; je donne le dernier couplet de celle de Valady à tout ceux qui le veulent ; je promets à tous les parisiens que nous ne prenons les armes que contre l'anarchie, ce qui est exactement vrai ».

On voit, par cette lettre, que *Charlotte Corday* avoit déjà subi un premier interrogatoire : les députés de la convention qu'elle y désigne étoient membre du comité de sûreté générale, et c'est en cette qualité, et pour être à portée de donner le lendemain à la convention tous les renseignemens qu'elle pourroit désirer sur l'assassinat de Marat, qu'ils se présentèrent sans doute à l'Abbaye pour interroger *Charlotte Corday*.

Le lendemain 15 juillet, l'agitation fut extrême à la convention. La séance n'étoit pas encore ouverte, et déjà plusieurs sections assiégoient la barre pour

y déplorer la mort de l'ami du peuple et y exprimer leurs regrets.

L'une demanda pour lui les honneurs dus aux grands hommes. Une seconde, que l'assemblée décrétât le supplice le plus affreux pour son assassin.

Une troisième, exprimant sa douleur avec plus d'énergie encore, fit entendre ces mots. « Représentans, le passage de la vie à la mort est un instant bien court. Marat n'est plus! ô crime! une main parricide nous a ravi le plus intrépide défenseur du peuple.... Marat n'est plus! il s'étoit constamment sacrifié pour la liberté; voilà son crime.... Nos yeux le cherchent encore parmi vous.... ô spectacle affreux! il est sur un lit de mort.... Où es-tu, David? tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier mourant pour sa patrie; il te reste encore un tableau à faire. Et vous, législateurs, décrétez une loi de circonstance; le supplice le plus affreux n'est

pas assez pour venger la nation d'un si énorme attentat ; anéantissez pour jamais la scélératesse et le crime ; apprenez aux forcenés ce que vaut la vie, et au lieu de la leur trancher comme un fil, que l'effroi des tourmens désarme les mains parricides qui menacent les têtes des représentans du peuple ».

Cependant l'inquiétude qui résultoit des récits vagues et incertains que l'on publioit sur la mort de Marat se peignoit dans tous les regards, lorsque *Chabot*, organe du comité de sûreté générale, se présenta à la tribune pâle, défait, et portant dans ses traits les signes de la plus profonde douleur.

Après avoir annoncé, dans un long préliminaire, que l'assassinat de Marat n'étoit que le prélude d'une vaste conjuration ourdie par les conspirateurs du Calvados, contre la montagne, dont les membres les plus courageux devoient successivement être égorgés ;

après avoir dit que ces conjurés entretenoient une correspondance criminelle avec des membres du côté droit, et dénoncé Fauchet, et plus particulièrement encore *Claude Duperret*, comme ayant eu des relations directes avec l'assassin de Marat, qui, le jour de son arrivée, lui avoit remis des papiers et des lettres de la part des députés réfugiés à Caen, Chabot continua ainsi :

« Ces conspirateurs se sont servis de l'instrument le plus facile à mouvoir, je veux dire de l'imagination d'une femme, qu'ils sont parvenus à fanatiser et à exalter à un point de délire inconcevable. Cette femme a l'audace du crime peinte sur la figure; elle est capable des plus grands attentats; c'est un de ces monstres que la nature vomit de temps en temps pour le malheur de l'humanité : avec de l'esprit, des grâces, une taille et un port superbes, elle pa-

roit être d'un délire et d'un courage prêts à tout entreprendre ».

Chabot raconta ensuite comment *Charlotte Corday* étoit parvenue à s'introduire auprès de Marat.

« J'ai assisté à l'interrogatoire de cette femme atroce, et je l'ai vue espérant encore la contre-révolution ; car elle a eu pendant près d'une demi-heure les moyens de se détruire, et lorsqu'on lui a dit qu'elle porteroit sa tête sur l'échafaud, elle a répondu avec un sourire de mépris : elle compte donc encore sur l'exécution des complots dont on lui a farci la tête à Caen et chez *Claude Duperret* ; mais nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous assurer de ces trames infernales, et les déjouer.

Ces derniers mots appeloient visiblement l'attention de l'assemblée sur les députés dénoncés par Chabot : on demandoit de toutes parts le décret d'ac-

cusation contre Duperret, lorsque celui-ci, paroissant à la tribune, sollicita la parole. L'assemblée exigea qu'il s'expliquât à la barre; et c'est de là que ce député se préparoit à se justifier, lorsque Chabot demanda qu'il lui fût permis de lui faire quelques questions simples et précises.

Autorisé par l'assemblée, Chabot parla ainsi à *Duperret*. — « Je te somme de dire si, jeudi au soir, tu n'as pas reçu un courrier extraordinaire de Caen, et si ce courrier n'est pas la femme *Corday*, assassin de Marat » ?

« Je vais répondre à Chabot, dit *Duperret*, ce que j'allois dire à la convention et à la tribune. Rentrant chez moi jeudi pour dîner, mes filles me remirent un paquet à moi adressé de Caen, renfermant des imprimés de cette ville, à moi adressés par *Barbaroux*, dans lequel paquet il y avoit une lettre de *Barbaroux*, que j'aurois pu soustraire, mais

mais que j'ai dans ma poche et que je communiquerai, afin que le public sache ce qu'elle contient. J'achevois de dîner lorsqu'on m'annonça la citoyenne qui avoit apporté chez moi ce paquet : je ne la connoissois pas : elle entre. — Est-ce au citoyen Duperret que j'ai l'honneur de parler ? — oui. — Je voudrois vous dire quelque chose en particulier. — J'entrai dans une chambre à côté ; je lui demandai des nouvelles de nos collègues de Caen : après qu'elle m'eût satisfait sur les personnes de ma connoissance ; je lus la lettre de Barbaroux en sa présence, il s'y trouvoit quelque chose qui la concernoit. Elle me pria de l'accompagner chez le ministre de l'intérieur, je lui dis : — la chose n'est pas possible en cet instant ; — Eh bien ce sera demain matin, si vous le voulez. Je lui dis : — oui, avec plaisir ; mais je ne sais où vous logez. — Elle me sortit une carte que voici, où

étoit l'adresse de la Providence, rue des Augustins. Je lui demandai son nom, elle sortit un crayon, et écrivit sur la même carte son nom. Cela résolu, elle se retira.

» En rentrant chez moi, je dis, la plaisante aventure ! cette femme m'a l'air d'une intrigante ; par les propos qu'elle m'avoit tenus ; elle me paroissoit extraordinaire : j'ai vu dans ses raisons ; dans son allure, dans sa contenance quelque chose qui m'a paru singulier : je saurai demain ce qui en est.

» Le lendemain j'allai chez elle ; elle m'attendoit, nous nous rendimes chez le ministre ; mais il n'étoit pas visible, et nous fûmes renvoyés au soir, depuis huit heures jusqu'à dix. Je la reconduisis chez elle, j'y restai deux ou trois minutes, nous nous ajournâmes au soir.

» Ce fut dans la même journée que, par un décret sollicité par Chabot, on vint mettre les scellés sur ma correspon-

dance. Néanmoins le soir, je me rendis chez cette femme; je lui dis : — je crains que ma présence chez le ministre, qui est d'un parti opposé au nôtre, ne vous soit plus nuisible qu'utile ; je vous conseille de prendre quelqu'autre pour vous accompagner. — Alors elle me dit ce qu'elle m'avoit déjà répété plusieurs fois : — citoyen *Duperret*, j'ai un conseil à vous donner, défaites-vous de l'assemblée, retirez-vous, vous n'y faites rien; vous pouvez opérer le bien : allez à Caen où vous pourrez, avec vos collègues, servir la chose publique. — Je lui répondis : mon poste est à Paris, je ne prends aucune part aux délibérations, mais je suis à ma place, rien ne me la fera quitter. Elle me dit : — vous faites une sottise. — Je lui demandai si elle avoit des connoissances à Paris; elle me dit qu'oui, mais qu'elle vouloit y rester *incognito*. Nous nous séparâmes. »

Les autres interpellations qui furent faites à Duperret ne roulèrent que sur l'usage qu'il avoit fait des lettres et imprimés qu'il avoit reçu de Caen. Quelqu'un lui ayant demandé si *Charlotte Corday* lui avoit parlé de Marat ? — elle ne m'a parlé de Marat, ni en portrait, ni en figure, répliqua Duperret.

« Il est *mathématiquement* démontré, dit *Couthon*, que ce monstre, auquel la nature a donné les formes d'une femme, est un envoyé de Buzot, Barbaroux, Salles, et de tous les autres conspirateurs qui se sont réfugiés à Caen; il est bien démontré que cet envoyé s'est concerté avec Duperret, et que la fin de la mission de cet envoyé étoit l'assassinat de *Garat*, de *Marat*, et peut-être de beaucoup d'autres patriotes : il faut donc que vous ordonniez dans cette séance, au tribunal révolutionaire, de faire le procès à cet assassin et à ses complices; je demande

en outre que Duperret soit décrété d'accusation, comme prévenu d'avoir participé à l'assassinat de Marat, et à la révolte des départemens ».

Le projet de ce décret fut adopté au milieu des applaudissemens de la montagne et des tribunes à ses gages.

Quant à Fauchet, que l'assemblée avoit forcé comme Duperret à descendre à la barre pour s'expliquer, il eut beau soutenir qu'il n'avoit jamais vu ni connu *Charlotte Corday*, il n'en fut pas moins envoyé à l'Abbaye.

Tels furent le rapport et les débats qui eurent lieu à la convention, le lendemain de l'assassinat de Marat.

Revenons à *Charlotte Corday*, qui, en vertu du décret de la convention, fut transférée dès le soir même à la Conciergerie. Rendue à elle-même dans cette prison, qui la rapprochoit de l'échafaud, elle reprit la lettre dont nous

avons déjà cité les commencemens, et la continua ainsi :

« Ici l'on m'a transférée à la Conciergerie ; et ces messieurs du jury m'ont promis de vous envoyer ma lettre : je continue donc. J'ai prêté un long interrogatoire ; je vous prie de vous le procurer s'il est rendu public. J'avois une adresse sur moi, lors de mon arrestation, aux amis de la paix ; je ne puis vous l'envoyer ; j'en demanderois la publication, je crois, bien en vain. J'avois eu une idée hier au soir de faire hommage de mon portrait au département du Calvados ; mais le comité de salut public, à qui je l'avois demandé, ne m'a point répondu, et maintenant il est trop tard.

» Je vous prie, citoyen, de faire part de ma lettre au citoyen Bougon, procureur général syndic du département, je ne la lui adresse pas pour plusieurs raisons ; d'abord, je ne suis pas sûre

qu'il soit dans ce moment-ci à Évreux ; je crains de plus, qu'étant naturellement sensible, il ne soit affligé de ma mort ; je le crois cependant assez bon citoyen pour se consoler, par l'espoir de la paix ; je sais combien il la désire, et j'espère qu'en la facilitant, j'ai rempli ses vœux. Si quelques amis demandoient communication de cette lettre, je vous prie de ne la refuser à personne.

» Il faut un défenseur, c'est la règle ; j'ai pris le mien sur la montagne ; c'est *Gustave Doulcet* ; j'imagine qu'il refusera cet honneur ; cela ne lui donneroit cependant guère d'ouvrage. J'ai pensé demander *Robespierre* ou *Chabot* : je demanderai à disposer du reste de mon argent, et alors, je l'offre aux femmes et aux enfans des braves habitans de Caen, partis pour délivrer Paris.

» Il est bien étonnant que le peuple m'ait laissé conduire de l'Abbaye à la

Conciergerie : c'est une preuve nouvelle de sa modération ; dites-le à nos bons habitans de Caen : ils se permettent quelquefois de petites insurrections que l'on ne contient pas si facilement.

» C'est demain à huit heures que l'on me juge ; probablement à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. Au reste, j'ignore comment se passeront les derniers momens, et c'est la fin qui couronne l'œuvre : je n'ai point besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort ; car, jusqu'à ce moment, je n'ai pas la moindre crainte de la mort : je n'estimai jamais la vie que pour l'utilité dont elle pouvoit être.

» J'espère que demain *Duperret* et *Fauchet* seront mis en liberté ; on prétend que ce dernier m'a conduit à la convention, dans une tribune. De quoi se mêle-t-il d'y conduire des femmes ? comme député il ne devoit point

être aux tribunes, et comme évêque il ne devoit point être avec des femmes; ainsi c'est une petite correction : mais *Duperret* n'a aucun reproche à se faire.

» *Marat* n'ira point au Panthéon, il le mériteroit pourtant bien. Je vous prie de recueillir les pièces propres à faire son oraison funèbre.

» J'espère que vous n'abandonnerez point l'affaire de madame Forbin; voici son adresse, s'il est besoin de lui écrire : — A Alexandrine Forbin, à Mandresie, par Zurich, en Suisse. Je vous prie de lui dire que je l'aime de tout mon cœur. Je vais écrire un mot à papa : je ne dis rien à mes autres amis, je ne leur demande qu'un prompt oubli; leur affliction déshonoreroit ma mémoire : dites au général Wimpfen que je crois lui avoir aidé à gagner plus d'une bataille, en facilitant la paix. Adieu, citoyen, je me re-

commande au souvenir des vrais amis de la paix.

» Les prisonniers de la Conciergerie, loin de m'injurier comme ceux des rues, avoient l'air de me plaindre : le malheur rend toujours compatissant : c'est ma dernière réflexion.

Mardi 16, à huit heures du soir.

M.-C. Corday ».

Le même jour, *Charlotte Corday* écrivit à son père : voici le contenu de sa lettre.

« Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission ; j'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres : le peuple un jour désabusé ; se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passois en Angleterre, c'est que j'espérois garder l'*incognito* ; mais j'en ai reconnu l'impossibili-

té. J'espère que vous ne serez point tourmenté; en tout cas vous auriez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur *Gustave Doulcet :* un tel attentat ne permet nulle défense, c'est pour la forme. Adieu, mon cher papa; je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort : la cause en est belle. J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur; ainsi que tous mes parens. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

» C'est demain, à huit heures, qu'on me juge.

Ce 16 juillet 1793.

M.-C. Corday ».

Le 17, dès le matin, le concours fut prodigieux au tribunal; il n'étoit pas un individu dans Paris, qui ne désirât

voir et entendre cette femme, que la renommée peignoit avec des charmes si touchans et un caractère si extraordinaire : quoiqu'avec des motifs différens, l'empressement étoit égal, tant de la part des ennemis de Marat, que de la part de ses partisans. Vers les neuf heures du matin, *Charlotte Corday* parut devant le tribunal assemblé. Sa présence fit naître un murmure général ; il eût été difficile de dire quel sentiment l'occasionnoit, tant sa contenance calme, ses grâces, sa noble fierté inspirèrent d'étonnement et même d'intérêt.

Interrogée sur ses noms, âge, qualités, lieu de naissance et demeure :

Elle répondit se nommer *Marie-Anne-Charlotte Corday*, ci-devant d'*Armans*, native de la paroisse de Saint Saturnin des Ligneris, âgée de vingt-cinq ans ; vivant de ses revenus, demeurant ordinairement à Caen, département

partement du Calvados, et logée depuis son arrivée à Paris, rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence.

Un des greffiers donna ensuite lecture de l'acte d'accusation, contenant tous les faits dont nous avons déjà parlé, et concluant à ce que *Charlotte Corday* fût mise sur le champ aux débats, pour être jugée conformément aux lois du code pénal.

Vous venez d'entendre de quoi vous êtes accusée, dit le président; vous allez répondre aux charges qui seront portées contre vous.

La citoyenne *Évrard*, premier témoin, déposa que l'accusée s'étoit présentée le matin du 13 juillet chez le citoyen Marat, où elle déposante demeuroit, et que sur la réponse que ce député étoit malade, et ne pouvoit recevoir personne, elle s'étoit retirée en murmurant.

Tous ces détails sont inutiles, s'écria

vivement *Charlotte Corday*, en interrompant la déposition ; c'est moi qui l'ai tué.

Qui vous a engagé à commettre cet assassinat, lui demanda le président ? —ses crimes.—Qu'entendez-vous par ses crimes ?—les malheurs dont il a été cause depuis la révolution, et ceux qu'il préparoit encore à la France.—Quels sont ceux qui vous ont porté à commettre cet assassinat ?—personne, c'est moi seule qui en ai conçu l'idée.

Trois témoins parurent ensuite et déposèrent de divers faits qui avoient accompagné la mort de Marat. Interrogée, à chacune de ces déclarations, sur ce qu'elle avoit à répliquer, *Charlotte Corday* ne répondit que ces mots : Le fait est vrai.—Ce que dit le témoin est de la plus exacte vérité.—On ne peut pas être plus vrai dans ses dépositions.

Mais un 4è. témoin, employé à la

Mairie, ayant déclaré que l'accusée s'étoit présentée, il y avoit trois jours, à cet hôtel pour parler à Pache : — cela est faux, répliqua *Charlotte Corday*, je ne sais même pas où est la Mairie.

A ce témoin succéda *Marie-Louise Gralier*, tenant l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. Après avoir déposé de l'arrivée de *Charlotte Corday* à Paris, et de son séjour dans cette ville, elle ajouta qu'un particulier s'étoit présenté pour la demander.—C'est *Duperret*, dit *Charlotte Corday*.—Ne devoit-il pas vous conduire chez le ministre de l'intérieur, lui demanda le président ? — il m'y a effectivement conduite ; j'y avois affaire pour obtenir des papiers à l'usage d'une de mes amies.—Qui vous a indiqué Duperret ? — c'est Barbaroux, à Caen.—Quel est en ce moment l'état de Caen ? — il y a un comité central de

tous les départemens qui sont dans l'intention de marcher sur Paris. — Que font les députés transfuges? — ils ne se mêlent de rien; ils attendent que l'anarchie cesse pour reprendre leur poste. — Barbaroux, lors de votre départ, étoit-il instruit de votre voyage? — non, il m'a seulement recommandé de n'être pas long-temps en route. — Qui vous a dit que l'anarchie régnoit à Paris? — je le savois par les journaux. — Etiez-vous en liaison d'amitié avec les députés retirés à Caen? — non; je parlois néanmoins à tous? — Où sont-ils logés? — à l'Intendance. — A quoi s'occupent-ils? — ils font des chansons, des proclamations pour rappeler le peuple à l'union. — Qu'ont-ils dit à Caen pour excuser leur fuite? — ils ont dit qu'ils étoient vexés par les tribunes. — Que disent-ils de Robespierre et de Danton? — Ils les regardent, avec *Marat*,

comme les provocateurs de la guerre civile.

Ne vous êtes-vous point présentée à la convention dans le dessein d'y assassiner Marat ? — non. — Qui vous a remis son adresse trouvée dans votre poche, écrite au crayon ? — c'est un cocher de fiacre ? — Ne seroit-ce pas plutôt Duperret ? — Non. — Quelles sont les personnes que vous fréquentiez à Caen ? — très-peu ; je connois Larne, officier municipal, et le curé de Saint Jean. — Comment nommez-vous ce curé ? — Duvivier. — Etoit-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse à Caen ? — A cette question, *Charlotte Corday* se prit à sourire, en tournant ses regards vers l'auditoire. — Je n'allois, répondit-elle, ni aux uns ni aux autres. — N'étiez-vous point l'amie de quelques-uns des députés transfuges ? — non. — Qui vous a donné le passe-port avec lequel vous

êtes venue à Paris ? — je l'avois depuis trois mois. — Quelles étoient vos intentions en tuant Marat ? — de faire cesser les troubles de la France, et de passer en Angleterre si je n'eusse point été arrêtée. Y avoit-il long-temps que vous aviez formé ce projet ? — depuis l'affaire du 31 Mai, jour de la proscription des députés du peuple. — C'est donc dans les journaux que vous avez appris que Marat étoit un anarchiste ? — oui, je savois qu'il pervertissoit la France, (et élevant extrêmement la voix) j'ai tué, ajouta-t-elle, un homme pour en sauver cent mille ; un scélérat pour sauver des innocens ; une bête féroce pour donner le repos à mon pays : c'étoit d'ailleurs un accapareur d'argent ; on a arrêté un homme à Caen qui en achetoit pour lui. J'étois républicaine bien avant la révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie. —

Qu'entendez-vous par énergie ? —

Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté, et savent se sacrifier pour leur patrie. — Ne vous êtes-vous point essayée d'avance avant de porter le coup de poignard à Marat ? — Non, je ne suis pas un assassin. — Il est cependant prouvé par les gens de l'art que si vous eussiez porté le coup en long, vous ne l'auriez point tué. — Je n'en sais rien, J'ai frappé comme cela s'est trouvé et au hasard.

Après toutes ces interpellations, le tribunal entendit d'autres témoins.

Adrienne Leboirgeois, déposa que s'étant trouvée dans une des tribunes de la convention, le douze du courant, elle avoit apperçu près d'elle l'accusée, avec deux inessieurs qu'elle avoit reconnu pour être, l'un *Duperret* et l'autre *Fauchet*.

Cela est faux, s'écria *Charlotte Corday*; je ne souffrirai pas que l'inno-

cence soit ici calomniée ou compromise à mon occasion.

Cependant le tribunal entendit *Fauchet*, qu'un mandat d'amener avoit arraché de sa prison. — J'atteste, dit ce député proscrit, que je n'ai jamais connu ni directement, ni indirectement l'accusée, je ne l'ai jamais vue; par conséquent je ne puis jamais m'être trouvé avec elle dans aucune des tribunes de la convention. — *Charlotte Corday*, venant à l'appui de cette assertion, ajouta que quant à elle, elle se souvenoit bien d'avoir vu souvent à Caen l'évêque Fauchet, mais que ses opinions, loin d'être conformes aux siennes, l'avoient souvent irritée contre lui, parce que sa manière de penser et ses mœurs ne pouvoient convenir à une femme de son caractère.

Alors le président, s'adressant à la femme *Lebourgeois*, lui demanda si elle reconnoissoit Fauchet pour être un

de ceux qu'elle prétendoit avoir vus dans une des tribunes de la convention ? la femme Lebourgeois affirma qu'elle le reconnoissoit très-bien, et malgré les protestations de Fauchet, et l'indignation de *Charlotte Corday* qui en appeloit à sa conscience, elle persista dans sa déposition.

Claude-Romain Duperret comparut ensuite ; il répéta la déclaration qu'il avoit faite à la barre de la convention nationale ; il termina par dire qu'il étoit absolument faux qu'il se fut trouvé avec l'accusée dans une des tribunes de la convention.

La femme Lebourgeois, interpellée sur ce dernier fait, répondit qu'elle le reconnoissoit très-bien pour être celui qui étoit avec *Fauchet* et l'accusée, et qu'il étoit vêtu d'un pantalon et d'un habit rayé. — Hé bien ! s'écria Duperret, le tribunal a un moyen facile et sûr de se convaincre de la vérité de cette

assertion, tous mes effets sont sous le scellé, il a été impossible d'en rien distraire ; que l'on aille sur le champ visiter ma garde-robe, et si on y trouve ni pantalon ni habit rayé ; je consens à passer pour un imposteur et un traître, digne de la vengeance des lois.

Le tribunal, sans donner aucune suite à cette réclamation si juste et si précise, passa à d'autres interpellations.

Combien de fois avez-vous été chez l'accusée, lui demanda le président ? — Deux fois. — A cette réponse, le garçon de l'hôtel de la Providence qui étoit présent comme témoin, lui observa qu'il y étoit venu trois fois à sa connoissance, deux fois le vendredi, et une fois le samedi. — Il est impossible, répliqua *Charlotte Corday*, que Duperret soit venu le samedi ; je le lui avois expressément défendu. — Pourquoi lui aviez-vous si expressément défendu de venir chez vous le samedi,

dit le président ? — Parce que je ne voulois pas qu'il fût compromis : je l'avois même engagé à partir pour Caen. — Pourquoi l'engagiez-vous à partir pour cette ville ? — C'est que je le croyois trop honnête homme pour que ses jours fussent en sûreté au milieu de l'anarchie. — Mais vous voyez bien, lui répliqua le président, que vous y avez vous-même été en sûreté après avoir commis un pareil forfait ; et vous n'ignorez point que les députés qui sont à Caen n'ont pas reçu la moindre égratignure ? — Cela est vrai ; mais aussi ceux qui sont détenus ne sont point encore jugés.

Ici, *Charlotte Corday* s'apperçut qu'un des auditeurs étoit occupé à la dessiner ; elle tourna la tête de son côté.

Combien sont-ils de députés à Caen ? continua le président. — Ils sont seize. — N'avez-vous point prêté quelque

serment avant de quitter Caen ? — Aucun. — Qu'avez-vous dit en partant? — J'ai dit que j'allois faire un tour à la campagne. — N'étiez-vous point dans l'intention d'assassiner le ministre de l'intérieur, lorsque vous vous êtes rendue chez lui avec Duperret ? — Si j'avois eu le dessein d'assassiner ce ministre, croyez-vous que j'eusse eu assez peu de générosité que de mener Duperret avec moi, pour le rendre témoin de cette action, et le compromettre? je n'en voulois qu'à *Marat*, et encore ne l'ai-je tué que parce que sa mort m'a paru absolument nécessaire à la paix de la France. — Quelles sont les personnes qui vous ont conseillé de commettre cet assassinat ? — Je vous l'ai déjà dit, personne ne m'a conseillée ; moi seule j'ai conçu ce projet, et moi seule je l'ai exécuté. — Mais comment pensez-vous faire croire que vous n'avez point été conseillée, lorsque

lorsque vous dites que vous regardiez Marat comme la cause de tous les maux qui désolent la France, lui qui n'a cessé de démasquer les traîtres et les conspirateurs? — Il n'y a qu'à Paris où l'on a les yeux fascinés sur le compte de Marat; par tout ailleurs les ames honnêtes et sensibles le regardent comme un monstre. — Comment avez-vous pu regarder Marat comme un monstre, lui qui ne vous a laissé pénétrer jusqu'à lui que par un acte d'humanité, et parce que vous lui aviez écrit que vous étiez persécutée? — Que m'importoit qu'il se montrât humain envers moi, s'il étoit scélérat et barbare envers les autres! — Croyez-vous avoir tué tous les Marat? — Non, certainement.

Et vous, citoyen *Duperret*, continua le président, quelle idée vous êtes-vous formé de l'accusée, d'après les propos qu'elle vous a tenus? — Je n'ai apperçu dans ses discours que les pro-

pos d'une bonne citoyenne ; elle m'a rendu compte du bien que les députés font à Caen, et m'a conseillé de les joindre. — Comment avez-vous pu regarder comme une bonne citoyenne une femme qui vous conseilloit d'aller à Caen. — J'ai regardé cela comme une affaire d'opinion.

Ici finirent les débats. On représenta à *Charlotte Corday* un grand couteau à gaîne ; elle le reconnut pour être celui dont elle s'étoit servi pour assassiner Marat. On lui fit la lecture des deux lettres qu'elle avoit écrites depuis sa détention : la première adressée à Barbaroux, et la seconde à son père ; elle entendit la première avec calme, souriant seulement aux passages les plus piquans, comme à celui où il est question du capucin Chabot, et de la compagnie qu'il lui avoit donnée pour la nuit. Mais ses yeux se mouillèrent de quelques larmes, et un sentiment pro-

fond de douleur parut un moment l'agiter lorsqu'on fit la lecture de la lettre qu'elle avoit écrite à son père. Ayant repris sa sérénité ordinaire, elle observa au tribunal que le comité de salut public lui avoit promis de faire tenir la première de ces lettres à son adresse, afin que Barbaroux pût la communiquer à tous ses amis, et que quant à la seconde, elle s'en rapportoit à l'humanité du tribunal pour qu'elle parvînt sûrement à son père.

L'accusateur public résuma ensuite en peu de mots les débats; après quoi le citoyen Chauveau de Lagarde, que le tribunal avoit nommé, au commencement de l'audience, pour défendre l'accusée, à la place de celui qu'elle avoit choisi comme par dérision, prononça le discours suivant.

« L'accusée avoue avec sang froid l'horrible attentat qu'elle a commis, elle en avoue avec sang froid la longue

préméditation, elle en avoue les circonstances les plus affreuses; en un mot elle avoue tout, et ne cherche pas même à se justifier : voilà, citoyens jurés sa défense toute entière. Ce calme imperturbable, et cette entière abnégation de soi-même qui n'annoncent aucuns remords en présence, pour ainsi dire, de la mort même; ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature. Ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main; et c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la justice : je m'en rapporte à votre sagesse ».

Enfin le tribunal prononça le jugement suivant.

« Vu la déclaration unanime des jurés, portant : 1°, qu'il est constant que le 13 du présent mois de juillet, entre

les sept et huit heures du soir, Jean-Paul Marat, député à la convention nationale, a été assassiné chez lui dans son bain, d'un coup de couteau dans le sein, duquel coup il est décédé à l'instant.

» 2°. Que *Marie-Anne-Charlotte Corday*, ci-devant d'*Armans*, âgée de vingt-cinq ans, fille de Jacques-François Corday, ci-devant d'Armans, ex-noble et habitante de Caen, département du Calvados, est l'auteur de cet assassinat.

» 3°. Qu'elle l'a fait avec préméditation et des intentions criminelles et contre-révolutionnaires.

» Condamne *Marie-Anne-Charlotte Corday* à la peine de mort; ordonne qu'elle sera conduite au lieu de l'exécution revêtue d'une chemise rouge, que ses biens resteront acquis à la république, et que le présent jugement sera, à la diligence de l'accusateur pu-

blic, mis à exécution sur la place de la Révolution ».

Pendant le prononcé de ce jugement, tous les regards s'étoient fixés sur *Charlotte Corday*, et sembloient chercher si le calme imperturbable qu'elle avoit montré dans les débats du procès, se démentiroit à l'idée d'un supplice certain et inévitable. Vaine attente! Cette femme, aussi extraordinaire dans son crime que dans sa contenance courageuse, ne parut pas un instant émue, ni de l'arrêt terrible qui la dévouoit à l'échafaud, ni du silence glaçant qui l'environnoit, ni de cette espèce de respect religieux qui accompagnoit encore les décisions sanglantes de la justice. La plus profonde sérénité resta gravée sur son front pendant ces instans où le courage le plus inébranlable est forcé de céder aux émotions de la nature.

Il lui restoit cependant une épreuve

à essuyer, épreuve toujours cruelle pour les ames sensibles; c'étoit le moment où le jugement étant prononcé, elle devoit entendre son arrêt de mort couvert des applaudissemens de la multitude, et sa mémoire flétrie par l'indignation publique. Mais cette épreuve n'eut pas plus que la première, le pouvoir de l'arracher à son calme inaltérable; elle soutint les applaudissemens que l'on donnoit de toutes parts à l'arrêt de son supplice, avec le même sang froid, et l'on peut dire qu'elle étoit peut-être la seule qui, dans cet instant où toutes les ames se livroient à des impressions fortes, n'éprouvât que les sentimens doux et calmes d'une nature libre de toute espèce d'alarmes et plongée dans la plus profonde sécurité. Quand elle put se faire entendre, elle adressa la parole à son défenseur, et lui parla en ces termes :

« Vous m'avez défendue d'une ma-

nière délicate et généreuse; c'étoit la seule qui pût me convenir : je vous en remercie; elle m'a fait avoir pour vous une estime dont je veux vous donner une preuve. Ces Messieurs viennent de m'apprendre que mes biens sont confisqués; je dois quelque chose à la prison; je vous charge d'acquitter cette dette».

Immédiatement après, elle fut reconduite en prison.

Un confesseur s'étant présenté à elle : — Remerciez, lui dit-elle, de leur attention pour moi les personnes qui vous ont envoyé, je n'ai pas besoin de votre ministère.

Quand le bourreau entra dans sa prison pour la préparer au supplice, elle écrivoit la lettre suivante, qu'elle lui demanda la permission de finir et de cacheter.

« A Doulcet-Pontecoulant.

» Doulcet-Pontecoulant est un lâche

d'avoir refusé de me défendre, lorsque la chose étoit si facile : celui qui l'a fait s'en est acquitté avec toute la dignité possible; je lui en conserverai ma reconnoissance jusqu'au dernier moment.

Charlotte Corday ».

L'heure de son supplice appela, sur les places et dans les rues où elle devoit passer, une foule immense; les détails que l'on se donnoit par tout sur son courage, sur sa beauté, sur sa contenance pendant l'instruction du procès, rendoient l'empressement du public bien plus vif, et l'attente bien plus longue. Enfin, vers les sept heures et demie du soir, on la vit paroître dans la charrette funéraire, non pas comme un criminel qui porte la honte de ses remords sur son front, ou qui s'efforce de braver les regards de la multitude, mais telle qu'elle s'étoit montrée au tribunal, calme, impassible, et plongée

dans la plus parfaite tranquillité. Sa tête étoit haute sans fierté, ses regards libres sans dédain, ses traits expressifs et animés sans contrainte ; sa contenance étoit ferme et décidée : la chemise rouge, si hideuse et si défavorable par elle-même, sembloit relever encore ses charmes naturels : elle avoit une coiffure et une robe très-simple. Avant de la voir, l'idée de son crime la peignoit à l'imagination audacieuse et difforme; quand on la voyoit, c'étoit un autre sentiment qui pénétroit l'ame; on ne pouvoit la contempler sans surprise, et sans éprouver cette pitié qui faisoit vivement regretter que tant de charmes, tant de courage devinssent la proie de l'échafaud.

Ceux qui l'ont suivie depuis le Palais jusque sur la place de la Révolution, et qui l'ont observée jusque sous le fer tranchant, attestent qu'elle ne s'est pas démentie un moment, et qu'elle a reçu

le coup de la mort avec le même sang froid.

Quand le fatal couteau eut tranché sa tête, un nommé *Legros*, l'ayant saisie pour la montrer au peuple, lui donna plusieurs soufflets : cet acte de lâcheté fit murmurer le peuple ; dénoncé au tribunal de police, il fut puni.

Apothéose de Marat, et son jugement au tribunal de l'opinion publique.

On s'étonne souvent de l'inconstance qui est attachée à la célébrité que donne la faveur populaire ; on auroit bien moins sujet d'en être surpris si l'on vouloit réfléchir que presque toujours cette célébrité n'est achetée qu'au prix de la vertu. Si l'histoire nous présente tant de chefs de parti passant rapidement de la gloire à l'opprobre, de

la prospérité à l'échafaud, c'est que ces hommes, après avoir servilement flatté les passions de la multitude pour servir leurs propres intérêts, ont fini par faire horreur à ceux même dont ils étoient les idoles; tant il est vrai qu'il n'y a que le mérite réel qui puisse résister victorieusement à l'instabilité des sentimens humains, et emporter l'estime publique jusque dans le sein des plus profonds revers!

La renommée d'un chef de parti est nécessairement bornée à sa faction, au court espace de temps où elle triomphe. Soit qu'une autre faction l'emporte et succède à la première, soit que le règne des lois et de la justice devienne le terme de tant d'agitation, la célébrité d'un chef de parti s'évanouit, l'enthousiasme populaire ne le soutient plus, et la difformité la plus hideuse succède souvent au brillant éclat dont il avoit su s'envelopper.

Quel

Quel est maintenant en France l'homme assez vil qui voudroit s'avouer publiquement le partisan de *Marat?* cependant fut-il jamais imposteur plus célèbre? Jetons un coup d'œil sur ces jours de frénésie et d'égarement : si les faits qui en rappelleront le souvenir sont affligeans, du moins il en ressortira une vérité consolante pour l'humanité, c'est que l'erreur qui accorde à des scélérats la récompense qui n'est due qu'à la vertu ne peut durer long-temps; que l'opprobre s'attache tôt ou tard à leur mémoire; que dépouillés de leur puissance, ils tombent dans l'infamie, et qu'après quelques instans d'illusion, ils restent à jamais voués à la malédiction de leurs semblables.

Nous avons déjà dit un mot de cette explosion de regrets qui se manifesta dans Paris quand on apprit la mort de *Marat*, il nous reste à raconter à quel point de délire fut porté cet enthou-

siasme qui, s'élevant par degrés, finit par faire *un dieu* de ce scélérat : comme si on eût réellement eu le projet de faire de sa doctrine sanguinaire la morale du peuple français, et de la nation la plus douce et la plus polie de l'univers, un peuple d'antropophages, l'horreur et l'effroi de l'humanité.

Quelques instans étoient à peine écoulés depuis la mort de *Marat*, que déjà les maratistes songeoient à donner aux funérailles de leur chef l'appareil le plus imposant : comme son domicile ne pouvoit suffire à la foule curieuse qui s'empressoit de toutes parts pour le voir, il fut décidé que son corps seroit embaumé, et transporté dans l'église des Cordeliers.

Le 15 au matin, en effet, le corps de *Marat* se trouva exposé dans cette église; elle étoit entièrementt tendue aux trois couleurs. Au milieu de la nef, s'élevoit un lit triomphal, entouré de

cyprès, portant cette inscription :— *Marat l'ami du peuple, assassiné par les ennemis du peuple ; ennemis de la patrie modérez votre joie ; il aura des vengeurs.* Une foule immense se présenta pour contempler ses traits; mais ils étoient entièrement défigurés; son cadavre faisoit horreur.

Le même jour, vers les six heures du soir, on fit ses funérailles : il seroit difficile de peindre le ton de solennité que l'on mit à ce convoi. S'il eut été possible d'imaginer que c'étoit aux cendres d'un bienfaiteur de l'humanité que l'on rendoit tous ces honneurs, l'ame la plus endurcie auroit été attristée et profondément émue de tout cet appareil lugubre; de temps en temps les sons les plus plaintifs fendoient les airs, et portoient la tristesse dans les cœurs. Un silence morne régnoit autour du cadavre qu'escortoit une force armée considérable; là étoient la re-

présentation nationale, les autorités constituées, des groupes nombreux de femmes, d'enfans et de jeunes filles, dont le rôle devoit être de peindre la douleur. Bientôt le cortége ne marcha qu'à la lueur des flambeaux, on avoit composé des airs et des paroles lugubres; des milliers de voix qu'animoient la vengeance et le fanatisme révolutionnaire succédoient aux accens plaintifs de la musique;— mais au milieu de toute cette pompe on appercevoit le corps de *Marat*, et toute l'illusion s'évanouissoit : on ne voyoit plus dans cet appareil qu'extravagance, que ridicule, qu'hypocrisie, ou plutôt on n'y voyoit que le présage affreux des maux dont la faction dévouée à *Marat* devoit bientôt couvrir la France.

Après une marche longue et souvent interrompue par des orateurs qui, à chaque station, venoient payer un tri-

but d'éloges à l'ami du peuple, le cortége se rendit dans la cour des Cordeliers. La veille de la cérémonie une députation du club des Cordeliers, étoit venue à la municipalité pour demander à être autorisée de faire une pétition à la convention nationale à l'effet d'obtenir d'elle les honneurs du Panthéon pour le grand homme que pleuroient les patriotes; mais Chaumette, procureur de la commune, quoique membre de la société des Cordeliers, s'étoit opposé à cette proposition.

« Laissons, s'étoit-il écrié, les ci-devant nobles reposer dans les temples superbes, laissons-leur ces *Panthéons somptueux : aux sans-culotes seuls* appartient *le temple de la nature.* Je requiers qu'une pierre, une pierre brute, soit placée sur le tombeau de *Marat*, avec cette inscription simple : — *Ici repose l'ami de la patrie*,

assassiné par les ennemis de la patrie ».

Le plan du tombeau proposé par Chaumette avoit été adopté ; la convention avoit décrété en outre que le corps de *Marat* seroit déposé sous les arbres qui étoient dans le cloitre des Cordeliers. C'est donc dans cet asyle, jadis consacré à recueillir les cendres de la piété modeste et religieuse, que furent transférés les restes de *Marat*. Un morceau de la plus belle et de la plus touchante musique fut chanté sur sa tombe ; mille cris de Vive la république ! Vive la montagne ! se firent entendre ; et c'est ainsi que se termina cette cérémonie où fut déployée l'hypocrisie la plus profonde, et la plus capable de prolonger l'égarement funeste de la multitude.

On croiroit que c'en étoit assez pour la gloire de *Marat ;* mais jusqu'où ne

va pas le délire des factions dans les moyens qu'elles emploient pour affermir leur odieuse puissance ! la société des Cordeliers imagina de rendre des honneurs particuliers au *cœur de Marat ;* en conséquence un second mouvement fut imprimé ; on chercha, dans le ci-devant garde-meuble de la couronne, l'urne la plus riche et la plus précieuse ; toutes les autorités constituées furent invitées à cette nouvelle cérémonie, dont le jour fut fixé au 28 juillet.

Nous croyons devoir citer ici, comme un monument de la plus étonnante folie qui fut jamais, un morceau d'un discours qu'un orateur avoit préparé pour cette fête, et dont il fit part la veille à la société des Cordeliers. Ce discours avoit pour épigraphe ces mots : *ô cor Jesus ! ô cor Marat ! cœur de Jésus ! cœur de Marat !*

vous avez les mêmes droits à nos hommages; L'orateur y comparoit les travaux du fils de Marie avec ceux de l'ami du peuple; les apôtres de *Marat* étoient les jacobins et les cordeliers; les publicains étoient les boutiquiers, et les pharisiens étoient les aristocrates. — Jésus étoit un prophète, ajoutoit l'orateur, *Marat* est un dieu: — et, poussant plus loin la ressemblance, il finissoit par comparer la compagne de *Marat*, à la mère de Jésus. — Celle-ci a sauvé l'enfant Jésus en Egypte, l'autre a soustrait *Marat* au glaive de Lafayette, etc.

Ce discours, quoiqué couvert des applaudissemens de l'assemblée, trouva cependant un contradicteur. Surpris du parallèle, le membre qui s'étoit élevé contre, dit que *Marat* n'étoit point fait pour être comparé avec Jésus; car cet homme fit naître la su-

perstition, il défendit les rois, et *Marat* eut le courage de les écraser. — Il ne faut jamais parler *de ce Jésus*, dit-il enfin, *ce sont des sottises*; les républicains n'ont d'autre dieu que la philosophie et la liberté.

L'apothéose du cœur de *Marat* s'exécuta le 28 juillet, comme on l'avoit annoncée. Robespierre et les principaux membres de la montagne y assistèrent : c'étoit le temps des bonnets rouges ; tout le cortége en étoit décoré; des femmes même en avoient relevé leur coiffure : rien ne fut oublié de ce qui devoit donner à cette cérémonie l'appareil du délire et de l'extravagance. Enfin le cœur de *Marat* fut suspendu à la voûte de la salle où le club des cordeliers tenoit ses séances. A l'aspect de l'urne sacrée, un orateur s'écria d'un ton inspiré : — Restes précieux d'un dieu, serons-nous donc parjures à tes

mânes ? tu nous demandes vengeance! tes assassins triomphent encore! réveillez-vous, cordeliers, il est temps, courons venger *Marat*, courons essuyer les larmes de la France.

Après un pareil exemple donné dans le sein d'une ville comme Paris, il est facile d'imaginer avec quel empressement les maratistes dispersés dans le reste de la France, l'imitèrent. Nous ne ferons pas ici le triste récit des folies qui eurent lieu à ce sujet; c'est un des coins le plus hideux de la révolution; on rougit d'y songer; presque par tout on fit un dieu du plus vil des scélérats. Jamais extravagance humaine n'avoit atteint un période aussi affligeant et aussi honteux; et ce qu'il y avoit de plus déplorable encore, c'est que par tout, où les images de *Marat* étoient promenées et déifiées, on voyoit ses adorateurs, semblables aux

prêtres du dieu Theutatès, ne respirer que sang et carnage, comme si leur dieu ne put être appaisé que par des sacrifices d'hommes.

Il restoit un dernier triomphe à obtenir aux maratistes en faveur de leur idole, c'étoit de faire rendre un décret qui excepteroit *Marat* de la loi portant qu'un grand homme ne pourroit être déposé au Panthéon qu'après un intervalle de dix années. Les jacobins se chargèrent de solliciter l'exception, et comme rien ne résistoit alors à leur intervention toute-puissante, ils l'obtinrent.

Le 9 thermidor qui arriva sur ces entrefaites, en renversant les chefs des maratistes, n'empêcha pas l'exécution du décret. *Marat* fut donc porté au Panthéon. Quelques jours auparavant, la terreur auroit rassemblé autour du cortége une foule immense de vils cour-

tisans et toute la horde des cannibales attachés au régime révolutionnaire ; mais le 9 thermidor avoit dissipé ou glacé tous ces instrumens de la tyrannie. Le cortége marcha au Panthéon, froid, abandonné et d'un pas extrêmement rapide ; ceux que leurs fonctions forçoient de s'y trouver, sembloient rougir de se prêter à cette dernière extravagance : pour grossir le concours, on avoit été obligé d'y déployer quelques milliers de jeunes soldats que l'on exerçoit dans la plaine des Sablons : sans cet accessoire et la joie bruyante de quelques jacobins qui s'efforçoient d'exprimer leur enthousiasme par des chansons auxquelles personne ne répondoit, l'inauguration de *Marat* au Panthéon n'auroit été qu'une cérémonie froide et dont on se seroit à peine apperçu, tant le mépris qu'inspiroit le nom de cet imposteur étoit profond et général.

Ce

Ce jour touchoit, en effet, au dernier de la gloire de *Marat*; elle tenoit encore à l'influence de quelques hommes que l'opinion publique et leurs crimes pressoient de rentrer dans le néant; avec la perte de leur puissance, disparut la célébrité de ce monstre. Bientôt, ses images, son tombeau, ses trophées devinrent l'objet de l'horreur et de l'exécration publiques. Aux théâtres, son buste fut renversé et foulé aux pieds; ce qu'on faisoit dans les spectacles, on le répétoit à l'envi dans toutes les rues et dans tous les quartiers de Paris; la place du Carousel fut en même temps déblayée d'un mausolée que lui avoit élevé la terreur.

Tous ces événemens avertissoient la convention nationale qu'il étoit temps enfin de rendre hommage à la raison publique, en rapportant le décret qui avoit ordonné l'inauguration de *Marat*

au Panthéon ; les débats qui eurent lieu à cette assemblée, lorsqu'on en fit la proposition, prouvèrent que le maratisme y avoit encore de fidelles partisans ; mais le bon sens et la justice triomphèrent, le rapport du décret fut prononcé, et *Marat* fut livré tout entier à l'opprobre.

Ainsi se termina la célébrité de cet imposteur dont le nom passera à la postérité chargé d'infamie, et deviendra une injure pour les scélérats même. Malheur à la France si jamais ce nom exécrable servoit de ralliement à quelque parti, il annonceroit le retour du régime de sang qui a creusé tant de tombeaux à l'innocence ; sous les enseignes de *Marat*, on verroit encore se réunir l'ignorance stupide et farouche, la cupidité rampante et cruelle, comme un égout qui traine après lui toutes les immondices. Puisse l'expé-

rience funeste et terrible du passé préserver la France d'un pareil malheur ! puisse sur tout la justice vengeresse des forfaits, attacher le sceau de l'infamie à quiconque voudroit rendre à l'honneur un nom qui a souillé les annales de l'histoire de la nation française d'un opprobre ineffaçable.

Fin du troisième et dernier Tome.

TABLE

Des matières contenues dans cet ouvrage.

TOME PREMIER.

Précis historique de la vie et des crimes de Robespierre, p. 1

TOME II.

Précis historique de la vie et des crimes de Couthon, p. 3

Précis historique de la vie et des crimes de Saint-Just, 23

Précis historique des crimes de Payan, agent national de la commune, 44

Détails historiques sur la vie et les crimes d'Henriot, commandant général de Paris, 72

Notice historique des crimes de Dumas, président du tribunal révolutionnaire, p.. 93
Tableau des crimes de Fleuriot-Lescot, maire de Paris, 100
Notice sur les crimes de Coffinhal, président du tribunal révolutionnaire, 110
Quelques réflexions sur Robespierre et ses agens, 115

TOME III.

Les crimes de Marat, p. 3
Procès et supplice de Charlotte Corday, 25
Apothéose de Marat, et son jugement au tribunal de l'opinion publique, 83

De l'Imprimerie de DELANCE, rue de la Harpe, N°. 133.

EXTRAIT du Catalogue des livres qui se trouvent chez DES ESSARTS, *Libraire, rue du Théâtre Français*, N°. 9, *au coin de la Place.*

Œuvres morales et galantes de Duclos, de l'Académie Française, 4 vol. *in*-8°. brochés; prix, pap. ord. 10 liv., et pap. vél. 18 liv.

Cette édition qui était désirée depuis long-temps, est aussi soignée que correcte. Elle mérite d'être placée dans la bibliothèque d'un homme de goût. Tous les ouvrages qui la composent ont eu le plus grand succès.

Œuvres de Racine, 3 v. *in*-8°., édit. sur pap. com., 5 liv. br.

Œuvres complètes de Gilbert, jeune Poëte, dont la mort a été si tragique, 1 vol. *in*-8°. avec le portrait de l'Auteur, seconde édition, 2 liv. 10 s.

papier ordinaire, et 5 liv. papier vélin, broché.

Procès fameux jugés avant et depuis la Révolution, contenant les circonstances qui ont accompagné la condamnation et le supplice des grands criminels et des victimes qui ont péri sur l'échafaud, 15 vol. *in*-12; prix, 28 liv.

Candide ou l'Optimisme, roman de Voltaire, belle édit. *in*-18, avec fig., imprimée en caractères de Didot; prix, pap. ord. 36 sous, et 3 liv. papier vél. br.

Voyage dans la Grèce, du jeune Anacharsis, 7 vol. *in*-8°., avec atlas, br.; prix, 36 liv.

Histoire Philosophique, par Raynal, 10 vol. *in*-8°., avec atlas, br., 40 liv.

Abrégé de la Grammaire Fran-

çaise de Restaut, in-12; prix, 18 s. or.

Dictionnaire de l'académie française, dernière édition *in*-4°., 2 v.; prix, 27 liv. rel.

Id. in-folio, 2 vol., 30 liv.

Bibliothèque orientale de d'Herbelot, nouvelle édition, 6 vol. *in*-8°.; prix, 24 liv. rel.

Choix des causes célèbres, 15 v. *in*-12; prix, 30 liv. br.

Dictionnaire universel de police, 8 vol. *in*-4°.; prix, 40 liv. br.

Entretiens d'un père avec ses enfans sur l'histoire naturelle, contenant les connoissances élémentaires les plus curieuses et les plus utiles de cette science dans ses rapports avec le bonheur de l'homme en société, 4 volumes *in*-12, dont trois de discours et un de planches, sur lesquelles sont gravés environ cinq cents sujets d'histoire na-

turelle. Prix, 12 livres pour Paris, et 15 livres pour les départemens, francs de port.

On a tiré quelques exemplaires en papier vélin de cet ouvrage, *in*-8°., 4 vol.; prix, 30 livres pour Paris, et 33 liv. pour les départemens, francs de port.

Cet ouvrage, utile et indispensable à tous les instituteurs et à tous les pères de famille, est sous presse. Il paraîtra dans peu.

Clarisse, 10 vol. *in*-8°., trad. de Letourneur, édit. originale avec fig., rel., 50 liv.

Id. br., 40 liv.

Id. in-18, 11 vol., édit. de Cazin, rel. d. s. tr., 33 liv.

Œuvres complètes de Mably, 12 vol. *in*-8°. br., 48 liv.

Id. in-18, 24 vol. br., 36 liv.

Dictionnaire français et anglais, par Boyer, 2 vol. *in*-8°. rel., 18 liv.

Lettres de madame de Sévigné, 9 vol. petit *in*-12 rel., 27 liv.

Le Moine, roman nouveau traduit de l'anglais, 4 vol. *in*-18 avec figures, 4 liv. br.

Le Moniteur complet, avec l'*Introduction*, 15 vol. grand *in-folio* rel., 500 liv.

Théâtre de Voltaire, 9 vol. *in*-8°. rel., 27 liv.

Les Ruines, par Volney, 1 volume *in*-8°. avec fig., br., 5 liv.

Plusieurs éditions complètes des Œuvres de Voltaire, de J.-J. Rousseau, d'Helvétius, de Montesquieu, etc.